SYNDICAT EDUCATION POPULAIRE UNSA

SEP info

http://sep.unsa-education.org

Ivry-sur-Seine, le 19 décembre 2016

Fin d'année marquée par de fortes tensions pour le dernier CTM

Ce dernier trimestre de l'année 2016, nous aurons tenu pas moins de 6 réunions du Comité Technique Ministériel JS avec une qualité du dialogue social inégale.
Côté positif, on notera le travail qui a abouti à un accord unanime des organisations syndicales (voir SEP Infos du 14 novembre 2016) quant à la réécriture du statut des CEPJ, écriture qui sécurise nos missions éducatives dans un décret, et à la déclinaison du dispositif PPCR pour les CEPJ et CTPS.
Seul bémol, ces textes sont encore à la validation de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. On ose espérer que le poids politique de Patrick Kanner saura être décisif dans les décisions prises par des hauts-fonctionnaires.
Autre point positif : l'exclusion définitive des PTP du RIFSEEP, cette absurdité qui préoccupe tant nos collègues dans nos services respectifs.
Mais, cela ne fait évidemment pas oublier l'absence de relèvement du plafond indemnitaire qui pénalise une fois encore les PTP au moment de l'octroi des primes de fin d'année …

Mais le désaccord avec la DRH a atteint son paroxysme ce vendredi 16 décembre.

RI des DRDJS, DRJSCS et DJSCS ou la volonté de démanteler le réseau JS par petite touche ?

La discussion sur l'arrêté instituant un règlement intérieur pour les DRDJSCS, DRJSCS et DJSCS ayant donné lieu à un vote unanime « contre » lors du CTM du 7 décembre, le texte était représenté ce 16 décembre. Ce n'est pas tant l'arrêté qui pose problème mais bien plutôt la circulaire d'application. Mais la DRH a voulu absolument scinder les deux votes. En conséquence, la stratégie intersyndicale a été de soumettre l'approbation de l'arrêté à des garanties de prise en compte des remarques des OS sur la circulaire. Malgré plusieurs tentatives d'écriture intersyndicales, dont le seul objet était d'apporter les garanties de congé et de temps de travail aux agents des services déconcentrés et des établissements issus du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la présidente du CTM, pilotée à l'évidence par la DRH, a été inflexible. Alors que l'écriture est satisfaisante pour les PTP et les IJS, seuls les collègues administratifs sont pénalisés. Les discussions reprendront lors du CTM de janvier au moment d'étudier la circulaire.

A ce SEP Infos, est jointe **la note de service relative à la notation des PTP.** La date buttoir de remontée des notices de notation à la DRH nationale est le 30 janvier 2017. Soyez particulièrement attentif si vous deviez changer d'échelon entre le 1er septembre 2015 et le 31 aout 2016.

Vos représentantes à ce CTM : Brigitte Harpagès et Blandine Pili

Animons la transformation sociale !

SEP UNSA
87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE
http://sep.unsa-education.org